



SERVICE
enfance

PROJET EDUCATIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL
152 chemin des merles
34400 LUNEL

Introduction

Par délibération du 13 décembre 2011, le *conseil de communauté du Pays de Lunel* s'est prononcé à l'unanimité sur l'adoption d'une nouvelle compétence à savoir la gestion de l'ensemble des centres de loisirs existants sur le territoire ayant une capacité d'accueil maximum de 80 enfants.

Cette nouvelle compétence, entérinée par arrêté Préfectoral n°2012-1-942 en date du 20 avril 2012, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Suite à ce transfert de compétences Enfance/ Jeunesse, la communauté est actuellement en réflexion sur les orientations de la politique en matière d'éducation, pour toutes les structures d'animation accueillant les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés, se trouvant implantées sur le territoire du Pays de Lunel et parmi celles-ci, les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les Accueil de Jeunes et autres séjours de type mini-camps...

Ce **Projet Educatif**, qui place d'une part les Enfants et les Jeunes au cœur de nos préoccupations, rassemble l'ensemble des intervenants, dispositifs de financement, structures d'accueil et actions en faveur des Enfants et des Jeunes dans l'esprit de la Politique Éducative Locale.

Et qui place, d'autre part, les Enfants et les Jeunes au centre d'une complémentarité éducative, qui permet de les accompagner dans leur développement personnel, l'acquisition de différents savoirs, l'apprentissage de l'autonomie et des responsabilités et la pratique de la solidarité et du respect des autres.

Les objectifs de la Politique Éducative Locale

Objectifs généraux, au travers la vie en communauté et harmonie avec le *Projet de territoire* du Pays de Lunel :

- ↔ Favoriser et respecter le Rythme et la Santé de l'Enfant/ Jeune
- ↔ Valoriser les activités éducatives et culturelles de qualité.
- ↔ Préserver et renforcer l'implication locale
- ↔ Exploiter les ressources locales dans une démarche de développement durable

Ces objectifs sont définis dans plusieurs **AXES** propres au projet de développement du territoire :

- Education et social
- Implication dans la vie de la Communauté
- Actions culturelles et de loisirs
- Parentalité et veille éducative

Et s'appuient sur différents **objectifs opérationnels** techniques, pédagogiques, et sociaux...

EDUCATION ET SOCIAL

Objectif n° 1 : offrir l'accès aux différentes structures d'accueil, d'éducation et de loisirs

- * Pour la petite enfance (3 mois- 5 ans) : Micro crèches, Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), ...
- * Pour l'enfance (3-11 ans) : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), séjours, sites identifiés d'animation intercommunale
- * Pour la Jeunesse (12-17 ans) : Accueil de Jeunes, séjours, sites identifiés d'animation intercommunale

Objectif n°2 : Mobiliser les compétences et ressources locales (transversales, associatives, individuelles, scolaires...) sur les projets de loisirs dans une dynamique partenariale.

- * Associations diverses
- * Médiathèque
- * Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE)
- * Communes
- * Services transversaux

Objectif n°3 : Unifier et Simplifier le fonctionnement des Accueils

- * mutualiser les moyens
- * identifier les professionnels
- * centraliser les démarches et développer les outils
- * établir un système de communication ciblé et programmé, ponctuel et permanent

IMPLICATION DANS LA VIE DE LA COMMUNAUTE (citoyenneté- solidarité)

Objectif n°1 : valoriser les projets permettant l'implication des enfants/jeunes sur le territoire

- * manifestation culturelle et traditionnelles locales
- * développement durable, cadre de vie, « éco exemplarité »
- * appropriation d'espaces/ terrains hors cadre hebdomadaire/ scolaire

Objectif n°2 : promouvoir et encourager le "vivre ensemble"

- * respect des règles de comportement (indispensables à la vie en société, quelle que soit la sphère).
- * Lutte contre la discrimination et la différence
- * dialogues, échanges, concertation en faveur du libre arbitre
- * rencontres intercommunales et extérieures
- * privilégier les ressources naturelles et l'identité territoriale du pays de Lunel

Objectif n°3 : Favoriser la création d'un réseau professionnel

- * Passerelles intergénérationnelle (adaptations des phases de transitions petite enfance > enfance > jeunesse)
- * Echanges réciproques de savoirs (continuité éducative et respect des différentes pratiques)
- * Création de postes permanents (Identification des acteurs en faveur de repères enfants/parents)
- * Développer la formation (interne, externe...)

ACTIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

Objectif n°1 : développer l'offre d'Activités

- ✗ favoriser l'Expression des enfants et des jeunes
- ✗ participer aux manifestations culturelles et traditionnelles locales
- ✗ proposer des ateliers à thèmes
- ✗ accéder pratiques sportives et de plein air

Objectif n°2 : rendre accessible les différents types d'accueil

- ✗ selon et en rapport aux ressources des foyers
- ✗ calendrier d'ouverture et amplitudes horaires

Objectifs n°3 : création de jumelages

(Communes de bord de mer/ arrière-pays Héraultais/ départements limitrophes...)

- ✗ développer les échanges
- ✗ accueillir sur les équipements de la communauté
- ✗ découvrir d'autres environnements

PARENTALITE ET VEILLE EDUCATIVE

Objectif n°1 : associer les parents dans la mise en œuvre de l'acte éducatif (à travers des lieux de concertation et de débat par exemple)

Objectif n°2 : lutter contre les exclusions sociales

- ✗ prévenir notamment les « ruptures » en les signalant/ prenant en charge avec réactivité.
- ✗ Sécurité et Lutte contre la délinquance

Objectif n°3 : identifier le réseau social de soutien et savoir orienter

- ✗ Transversalité CIAS
- ✗ Travailleurs sociaux
- ✗ CAF
- ✗ ...